Code d'éthique de l'Arbitre 2022

- L'uniforme de l'arbitre doit être propre et l'arbitre doit le porter avec fierté.
- L'arbitre et les arbitres assistants doivent en autant que possible porter la même couleur d'uniforme afin de démontrer qu'ils font partis de la même équipe.
- Le port d'un maillot, d'un short, de soulier et de bas de couleur jaune ou de toute autre couleur, correspondant aux standards internationaux, ainsi que la l'écusson de la Fédération québécoise de soccer est obligatoire. Il est défendu de porter une casquette, lunettes de soleil et pantalon long.
- L'arbitre doit intervenir avec calme et sérénité, en démontrant le respect vis-à-vis les joueurs, entraîneurs et tout officiel présent sur le terrain. En aucun temps, il ne s'adressera à la foule.
- L'arbitre aura l'honnêteté d'aller au bout de ses convictions. Il sera honnête et intègre dans ses décisions. La sécurité des joueurs sera la première préoccupation de l'arbitre.
- L'arbitre ne doit pas être la cause de gestes de violence ou de brutalité, mais il doit réagir objectivement et avec froideur aux gestes qui peuvent être posés par les joueurs, les entraîneurs et les spectateurs.
- L'arbitre connaîtra les Lois du jeu et les règlements de compétition. Il comprendra l'esprit de la loi afin de mettre obstacle à toute forme de tricherie.
- L'arbitre s'engage à ne pas vendre, consommer, être en possession ou être sous l'effet de substances illégales. **** Aucun avertissement : renvoie immédiat.***
- L'arbitre est tenu de se présenter sur le terrain 30 minutes avant le début du match. Il devient responsable à compter de son arrivée et doit intervenir, en tant qu'arbitre, à partir du moment où il est arrivé au terrain, pour toute situation qui requiert sa compétence soit pour le match qu'il arbitrera ou encore tout autre match qui se déroule sur le terrain.
- Lorsqu'un arbitre se présente en retard au terrain et que le match qu'il devait arbitrer est déjà commencé, il devra prendre la position restante, s'il y en a une. *L'arbitre qui arrive en retard pourra recevoir une réprimande qui sera notée à son dossier.*

- Toute absence à un match assigné, entraîne une amende au prix du salaire pour ce match et sera notée dans le dossier de l'arbitre;

    - *1e match : note au dossier + amende*
    - *2e match : note au dossier + amende + suspension d'une semaine*
    - *3e match : note au dossier+ amende + suspension de deux semaines.*
    - *4e match : renvoie.*

- Un arbitre a le droit de refuser 3x un match pendant la période de « grâce ». Si cette période est terminée, il devra lui-même se trouver un remplaçant. Advenant le cas où c'est l'assignataire qui doit trouver un remplaçant, après cette période, une amende de 5$ (soccer à 7) 10$ (soccer à 9 et 11) pour chaque match vous sera émise, et ce à partir du 2e remplacement.

Nom _____ Signature _____

Date _____